Nations Unies ESCAP/81/25

Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives à la gestion

Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Commission a décidé de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Il comprend un aperçu de l'évaluation indépendante du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes réalisée par une consultante externe et les conclusions et recommandations qui ont été énoncées en vue de faire en sorte que les activités du Centre soient davantage axées sur les résultats, mieux adaptées, durables et efficaces. On y trouve également une description des mesures que le secrétariat doit prendre pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le présent document.

I. Contexte

1. Dans sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune de ses institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en 2024, soit quatre ans après la précédente qui remonte à 2020.

2. Le présent document comprend un résumé de l'objectif, de la méthode, des principales constatations et des conclusions de l'évaluation. On y trouve également les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation et la réponse donnée par le secrétariat à chacune de ces recommandations. Le rapport d'évaluation complet établi par la consultante est disponible sur le site Web de la Commission[1].

* ESCAP/81/1.

[1] Voir https://repository.unescap.org/bitstream/handle/20.500.12870/7824/ESCPP-2025-RP-Independent-comprehensive-review-establishment-APDIM.pdf.

Merci de recycler

II. Objectif et méthode

3. L'évaluation visait à fournir des informations à la Commission afin qu'elle évalue la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre. Elle avait aussi pour objectif d'adresser au secrétariat et à la Commission des recommandations sur les manières d'améliorer ces deux aspects. Les résultats et réalisations du Centre ont été évalués au moyen des critères habituels. En outre, les méthodes à privilégier pour que les activités du Centre soient davantage axées sur les résultats ont été recensées.

4. L'évaluation a été menée conformément aux normes et procédures énoncées dans la politique et les directives de la Commission relatives au suivi et à l'évaluation[2], lesquelles sont destinées à garantir l'indépendance, l'objectivité et la qualité de ladite évaluation. Elle a été menée de juillet 2024 à janvier 2025 par Mme Madhavi Malalgoda Ariyabandu, une consultante indépendante.

5. L'évaluation comprenait un examen complet de la documentation pertinente ainsi que des consultations, des entretiens avec des parties intéressées et une enquête auprès d'interlocuteurs au sein du Centre. La consultante chargée de l'évaluation a mené des entretiens en ligne et en personne avec plus de 50 parties prenantes, dont des représentantes et représentants du Gouvernement hôte, d'autres membres du Conseil d'administration du Centre et d'autres États membres de la Commission, ainsi qu'avec les partenaires de mise en œuvre du Centre. Plusieurs outils analytiques ont été utilisés pour évaluer les performances du Centre, notamment la théorie du changement et une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques. La consultante a présenté les résultats et les conclusions de son évaluation aux membres du Conseil d'administration du Centre à sa neuvième session, tenue le 22 janvier 2025.

III. Conclusions et recommandations

6. Au cours de ses cinq premières années d'existence, le Centre s'est imposé comme une entité fiable et efficace, dotée d'un mandat et des moyens nécessaires pour pallier les importantes faiblesses du cadre institutionnel de la réduction des risques liés aux catastrophes, et a répondu aux besoins des États membres et des principales parties prenantes en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. Grâce aux interventions du Centre, la gestion de l'information sur les catastrophes est devenue une composante essentielle de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour y parvenir, le Centre a promu des politiques et la gouvernance en matière de données sur les risques, la gestion des risques transfrontières et l'utilisation rationnelle de l'information sur les catastrophes à l'appui de la planification du développement. Les demandes et les exigences exprimées par les États membres, les organisations intergouvernementales et les autres partenaires de développement en sont le témoin.

7. Le Centre ayant été nommé à la coprésidence de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière où il représentera le secrétariat de la Commission, cette fonction lui donnera une visibilité sur la scène mondiale. Ce rôle est une occasion unique pour le Centre de faire progresser la gestion transfrontière de l'information sur les

[2] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « ESCAP monitoring and evaluation policy and guidelines » (Bangkok, 2023).

catastrophes et ainsi de contribuer à la mise en œuvre du programme de coopération régionale de la Commission. Le fait que cette coprésidence ait lieu sur la période 2025-2026 est particulièrement important, car cela permettra au Centre de contribuer à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (2025-2034), à l'appui de la résolution 78/314 de l'Assemblée générale. Cette désignation s'appuie sur les résultats obtenus par le Centre en tant que facilitateur de la coopération internationale en matière de risques transfrontières. L'approbation du Plan d'action régional sur les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique par la Commission, en mai 2022, témoigne du rôle joué par le Centre (ESCAP/78/12/Add.1)[3].

8. Le Centre a fonctionné dans des conditions très contraignantes au cours de la période 2020-2024, traversant des épreuves de portée mondiale, notamment la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et d'autres difficultés qui lui sont propres, à savoir a) qu'il a dû mener ses activités avec des effectifs réduits de 50 à 60 % par rapport à la capacité escomptée ; b) qu'il a reçu des contributions financières de manière imprévisible et c) que le correspondant institutionnel dans le pays d'accueil a changé à plusieurs reprises. Par conséquent, chaque année, le Centre a été contraint de réduire ou d'exclure ses activités dans plusieurs domaines de travail prioritaires de ses programmes stratégiques et annuels.

9. Bien qu'approuvées chaque année par le Conseil d'administration, ces exclusions ont empêché la pleine réalisation du programme de travail stratégique pluriannuel approuvé pour la période 2021-2030. L'exclusion des activités liées aux inondations, aux tremblements de terre et au renforcement des capacités a notamment conduit les États membres à s'interroger sur la capacité du Centre à répondre aux besoins d'information sur les catastrophes concernant des risques critiques qui touchent plusieurs États membres et sous-régions. Elle a également donné l'impression que les activités prévues n'avaient pas été pleinement réalisées.

10. L'évaluation a révélé un décalage important entre les attentes des États membres et le mandat et la capacité du Centre à y répondre. Les besoins sont divers et propres à chaque État membre. En outre, les États membres comptent beaucoup sur l'aide directe et l'aide à la mise en œuvre. Les États membres ont attiré l'attention sur le fait que les orientations stratégiques et les outils ne suffisent pas à eux seuls à faire progresser la réduction des risques de catastrophe. Leurs attentes en matière de soutien direct peuvent nécessiter une double approche consistant : a) à clarifier le mandat du Centre et les possibilités qu'il offre et b) à utiliser les mécanismes établis à l'échelle du secrétariat et à examiner les possibilités de partenariat avec les entités nationales concernées, telles que les équipes de pays des Nations Unies dans la région.

11. L'évaluation a révélé que les sanctions économiques imposées au Gouvernement hôte sont source d'incertitudes quant à l'appui financier que celui-ci apporte au Centre. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a réaffirmé les engagements pris dans le cadre de l'accord de soutien administratif et financier lors des réunions consécutives du Conseil d'administration, et versé une contribution totale de 4,6 millions de dollars pour la période 2021-2024.

[3] ESCAP/78/35, par. 125.

12. Les contributions financières et en nature fournies par le Gouvernement hôte ont été les principales sources de financement du fonctionnement du Centre au cours de la période de l'évaluation. Afin de combler le manque de ressources disponibles pour la mise en œuvre du programme de travail, le Centre a travaillé en partenariat avec des organisations externes compétentes. On estime à 425 230 dollars les contributions en nature générées dans le cadre de partenariats stratégiques pour la période 2021-2025. Cette stratégie de gestion constitue une force importante du Centre qui démontre ainsi qu'il exécute efficacement son mandat consistant à réunir de multiples parties prenantes.

13. Si le Centre a réussi à mobiliser un appui en nature dont le montant correspond aux hypothèses retenues dans le programme de travail stratégique pluriannuel pour la période 2021-2030 que le Conseil d'administration a approuvé, les efforts déployés pour mobiliser un soutien financier direct sont restés largement infructueux. Il est fort probable que les circonstances externes et internes qui empêchent le Centre d'attirer des financements extrabudgétaires persistent après la période d'évaluation. Il est donc essentiel de prendre en compte ce contexte au moment de définir les attentes en matière de mobilisation des ressources et de la planification de la prochaine phase du Centre.

14. Il ressort clairement de l'évaluation que l'engagement exprimé par le Gouvernement hôte de continuer à fournir un soutien financier et en nature au Centre est une condition de sa viabilité future. Au vu des difficultés que le Centre a rencontrées s'agissant de mobiliser des ressources au cours de la période d'évaluation, il devra tenir compte des facteurs géopolitiques dans ses stratégies de mobilisation des ressources.

15. Des lacunes considérables ont été relevées dans les domaines de l'intégration et de la prise en compte des questions d'inclusion sociale dans le travail de fond du Centre, ainsi que dans la collaboration entre les unités organisationnelles du secrétariat aux fins de la planification et de l'exécution des activités du Centre. Cette observation fait référence à la prise en compte des risques de catastrophe, de la question du genre et de l'inclusion sociale, qui sont des éléments primordiaux pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

16. Au cours de la prochaine période, le Centre devrait mettre au point des produits et des services mieux adaptés aux besoins prioritaires des États membres en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. La gestion transfrontière de l'information sur les catastrophes multirisques et la fourniture d'orientations pour la gouvernance des données sur les risques de catastrophe au niveau national comme moyen d'intégrer les risques de catastrophe dans la planification du développement sont des domaines d'action sur lesquels le Centre devra se concentrer au cours de la prochaine période.

Recommandations adressées au secrétariat

Recommandation 1

Revoir le programme de travail stratégique pluriannuel pour la période 2021-2030 du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, notamment en menant des consultations avec les parties prenantes, en élaborant un programme de travail annuel ou semestriel en vue d'obtenir des effets à court et à moyen terme, en mettant l'accent sur des services précis nécessaires au cours de la prochaine période et en adaptant les activités du Centre en fonction des ressources disponibles.

Mesures proposées

1. Mener des consultations avec les parties prenantes en plaçant les États membres au premier plan et en précisant les besoins et les attentes dans les trois catégories de résultats à long terme du programme de travail stratégique pluriannuel du Centre.

2. Élaborer des programmes de travail annuels ou semestriels réalistes, axés sur l'obtention d'effets à court et à moyen terme et assortis d'indicateurs de progrès clairs.

3. Déterminer les résultats à atteindre à long terme en matière de renforcement des capacités, en tenant compte des besoins prioritaires des États membres.

4. Équilibrer les activités et les résultats entre les trois domaines de réalisation à long terme, en tenant compte des obligations du Centre en sa qualité de coprésident de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

5. Formuler des résultats et des services concrets afin de renforcer la visibilité et l'identité du Centre dans la région Asie-Pacifique.

6. Intégrer les nouvelles avancées dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes dans les modalités de mise en œuvre du plan de travail, y compris le recours à l'intelligence artificielle.

7. Procéder à une évaluation rigoureuse des ressources financières et du personnel, en adaptant le programme de travail en fonction des financements prévisibles et sûrs à même de couvrir les besoins liés au personnel et à l'expertise nécessaires.

8. Recenser et répertorier les collaborations au sein du secrétariat et les partenariats stratégiques extérieurs, notamment avec les entités nationales compétentes susceptibles de répondre efficacement aux besoins prioritaires des États membres et de stimuler le renforcement de leurs capacités.

17. Le secrétariat approuve la recommandation 1. Le Centre examinera son programme de travail stratégique pluriannuel pour la période 2021-2030, en tenant compte des mesures proposées ci-dessus, et soumettra les résultats de cet examen au Conseil d'administration du Centre pour approbation à sa dixième session.

Recommandation 2

Engager des négociations en vue de la révision du paragraphe 2 de l'accord de soutien administratif et financier afin que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes dispose des financements prévisibles nécessaires à son bon fonctionnement au cours de la prochaine période.

Mesure proposée

Engager un dialogue entre les organes de liaison du Gouvernement hôte chargés du Centre et le secrétariat de la Commission afin d'aborder les points soulevés concernant la collaboration institutionnelle et les modalités de gestion du Centre au cours de la prochaine période.

18. En ce qui concerne la recommandation 2, le secrétariat engagera un dialogue avec le Gouvernement hôte en vue de conclure les négociations sur la révision, selon que de besoin, du paragraphe 2 de l'accord de soutien administratif et financier avant la dixième session du Conseil d'administration du Centre.

Recommandation 3

Renforcer les collaborations stratégiques entre les divisions du secrétariat, d'autres institutions régionales et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes afin de faire en sorte que les activités du Centre soient davantage axées sur les résultats, d'améliorer leur impact et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Mesures proposées

1. Renforcer les collaborations sur le fond avec les divisions concernées du secrétariat, en accordant la priorité à la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe, à la Division de l'environnement et du développement et à la Division du développement social, ces collaborations ne devant pas se limiter aux seules activités.

2. Inclure des programmes, des projets et des produits communs avec les divisions concernées du secrétariat, les institutions régionales, les plateformes intergouvernementales telles que le Comité de la réduction des risques de catastrophe, et des initiatives telles que le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Améliorer la portée des initiatives de renforcement des capacités et des supports de connaissances du Centre au moyen des mécanismes de mise en œuvre des divisions du secrétariat en vue d'établir un lien avec les instruments d'intégration tels que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les contributions déterminées au niveau national à l'appui de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

4. Répondre aux demandes de soutien des États membres, des équipes de pays des Nations Unies et des organisations intergouvernementales en collaboration et en coordination avec les divisions concernées du secrétariat et les institutions régionales.

19. Le secrétariat approuve la recommandation 3 et mettra en place des mesures, notamment des réunions trimestrielles, pour assurer une collaboration stratégique plus étroite entre les divisions du secrétariat, le Centre et les autres institutions régionales.

Recommandation 4

Revoir le modèle de fonctionnement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur la base de l'expérience acquise au cours de la période 2021-2024 et élaborer un modèle de fonctionnement réalisable pour la mise en œuvre du programme de travail au cours de la prochaine période.

Mesures proposées

1. Intégrer au modèle de fonctionnement d'autres approches adaptées à la mobilisation des ressources.

2. Mettre l'accent sur les approches qui ont fait leurs preuves, permis des réalisations concrètes et contribué à assurer la pérennité du Centre et veiller en priorité à obtenir la confirmation d'un financement de base prévisible de la part du Gouvernement hôte.

3. Élaborer une stratégie de partenariat axée sur les collaborations institutionnelles, notamment les collaborations techniques avec les divisions du secrétariat, et sur les besoins en ressources du programme de travail.

4. Intégrer au modèle de fonctionnement des projets communs et des solutions de mutualisation des ressources en collaboration avec les divisions concernées du secrétariat et les institutions régionales.

5. Ajuster l'organisation des effectifs et les méthodes d'exécution du programme en fonction de l'historique des contributions volontaires reçues par le Centre, en mettant l'accent sur des modalités qui permettent de rationaliser les ressources.

6. Utiliser les programmes d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies comme stratégie de gestion du personnel afin d'obtenir l'adhésion des pays des différentes sous-régions.

7. Envisager de faire appel à l'expertise de professionnels des États membres.

20. Le secrétariat approuve la recommandation 4 et veillera à ce que le modèle de fonctionnement du Centre, tel qu'il est préconisé dans l'évaluation, soit reflété dans son programme de travail stratégique pluriannuel révisé.

Recommandation 5

Réfléchir sans attendre à la position unique du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'institution régionale de la Commission, afin d'intégrer aux activités de gestion de l'information sur les catastrophes les questions de genre et d'inclusion sociale en établissant des liens stratégiques et opérationnels avec le travail du secrétariat dans ce domaine.

Mesures proposées

1. Recenser et intégrer les besoins en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale énoncés dans le programme de travail stratégique pluriannuel du point de vue de l'ensemble du secrétariat, en collaboration avec la Division du développement social. Cette approche est recommandée, car elle permet d'aller plus loin que celle consistant à aborder la question de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale uniquement au moyen de supports et de produits de connaissances, comme cela a été le cas au cours de la période couverte par l'évaluation.

2. Créer des liens avec les engagements et les orientations du secrétariat en faveur de la prise en compte des questions d'inclusion dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes, à l'appui des résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'inclusion sociale, et tirer parti de ces engagements et orientations.

3. Intégrer dans la planification stratégique du Centre et sa mise en œuvre des éléments concrets des orientations énoncées dans le Plan d'action pour l'égalité des genres visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en s'appuyant sur des indicateurs pertinents pour mesurer les progrès accomplis.

21. Le secrétariat approuve la recommandation 5 et veillera à ce que le Centre collabore plus étroitement avec les divisions concernées du secrétariat, conformément à la recommandation 3 ci-dessus.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

22. La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le présent document.